



DEPARTEMENT
**MEURTHE
& MOSELLE**



ENTREPRISES DU BÂTIMENT
SIGNEZ LA CHARTE
« BIEN VIEILLIR À DOMICILE »

HABITAT

LA CHARTE « BIEN VIEILLIR À DOMICILE » (BVAD) UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT !



Pour les usagers qui ont la garantie de recevoir des travaux fiables et de qualité.



Pour les entreprises labélisées qui bénéficient d'avoir un marché potentiel par la mise en valeur d'une liste des référençant et diffusée sur tout le département.

N'ATTENDEZ-PLUS, REJOIGNEZ LA CHARTE !

EN CHIFFRES

LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN MEURTHE-ET-MOSELLE

5 262

des entreprises du bâtiment de Meurthe-et-Moselle recensée par la CMA sont susceptibles de réaliser des travaux d'adaptation logement soit

79 %

des entreprises comptabilisées sur tout le département.

LA SENSIBILISATION À L'AUTONOMIE

30

entreprises sont formées à la perte d'autonomie.

372

devis d'adaptation réalisés en 2022 par les entreprises formées.

172

travaux d'adaptation réalisés en 2022 par les entreprises formées.

LA CHARTE BVAD

61 %

des entreprises formées de la CAPEB sont signataires de la charte BVAD.

72 %

des entreprises formées de la FDBTP sont signataires de la charte BVAD.

CONTACT BVAD@departement54.fr - 03 83 94 53 68

INFORMATIONS [meurthe-et-moselle.fr/actions/personnes-agees/vivre-a-domicile/adaptation-du-logement](https://www.meurthe-et-moselle.fr/actions/personnes-agees/vivre-a-domicile/adaptation-du-logement)



@departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

